INTERIMAIRE

PRIME DE FIN D'ANNÉE

LA FIN DE L'ANNÉE APPROCHE ET EN TANT QU'INTÉRIMAIRE, TU AS DROIT À UNE PRIME DE FIN D'ANNÉE EN DÉCEMBRE 2019 !

Conditions à remplir

- Avoir travaillé en tant que travailleur·euse intérimaire au moins 65 jours ou 494 heures, entre le 1er juillet 2018 et le 30 juin 2019 (c.-à-d. la période de référence) au service d'une ou plusieurs agences de travail intérimaire.
- Par dérogation à la règle des 65 jours ou 494 heures, tu as également droit à la prime de fin d'année si, au cours de la période de référence, tu as été engagé·e à titre de personnel fixe par l'utilisateur chez qui tu as été occupé·e juste avant en tant qu'intérimaire et ce, pour autant que tu totalises au moins 60 jours ou 456 heures durant la période de référence.
- Un maximum de 5 jours de chômage économique est automatiquement pris en compte.

Que faut-il faire pour bénéficier de cette prime de fin d'année ?

Dans le courant du mois de décembre, tu recevras **AUTOMATIQUEMENT** un document du Fonds Social pour les intérimaires. Ce document comprend 2 volets : conserve le volet A et remets le volet B à ta/ton délégué·e syndical·e ou à ta régionale MWB-FGTB.

Quel est le montant la prime de fin d'année ?

La prime de fin d'année brute est égale à **8,33 % du salaire brut** gagné en tant qu'intérimaire au cours de la période de référence (01.07.2018 - 30.06.2019). Il faut également déduire les cotisations de sécurité sociale (13,07 %) et le précompte professionnel (23,22 %). La prime nette s'élève à environ 66 % de la prime brute.

La méthode de calcul figure sur le document de la prime.

En cas de doute, adresse-toi à ta/ton délégué·e syndical·e MWB-FGTB ou auprès de ta régionale MWB-FGTB.

Et on me dit dans l'oreillette que chaque intérimaire syndiqué·e percevant une prime de fin d'année a droit à une

PRIME SYNDICALE !

METALLOS MWB FGTB-ABVV
metallos.be
Métallos FGTB-ABVV

2020 AU FER ROUGE
FGTB
www.fgtb2020.be